

# Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association DeltaLink

tenue le lundi 15 mai 2006 à 20h15, à Cheseaux-sur-Lausanne

## 1. Ouverture

Il est 20h30, à l'Hôtel de La Gare à Cheseaux-sur-Lausanne, lorsque le Président Gilbert Cujean ouvre la séance devant une très petite assemblée.

Treize membres sont excusés.

En introduction et après les salutations d'usage, Gilbert Cujean précise que nous allons vraisemblablement vers une dissolution de l'Association et annonce que, sauf contre-ordre, les points 6 et 7 de l'ordre du jour seront fortement écourtés.

Comme il n'y a pas d'opposition l'ordre du jour sera suivi selon les convocations.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 juin 2005 a été publié sur le site avant l'AG, personne n'en demande lecture et il est adopté à l'unanimité.

## 2. Rapports d'activités 2005

Rapport du directeur exécutif Pierre-Yves Rochat qui a repris la responsabilité des opérations depuis le 1.01.2005, sans salaire fixe.

Ce rapport est annexé au présent PV.

Rapport du Président Gilbert Cujean

Ce rapport est annexé au présent PV.

Question: Y a-t-il une possibilité de reprendre l'activité depuis le Bas-Valais où il y a du matériel ?

Réponse de Pierre-Yves Rochat: Non, le dépôt de Collombey-le-Grand est situé là-bas car le garagiste locataire envoyait des véhicules en Afrique avec son frère transporteur (ce qui n'est plus le cas, vu l'interdiction d'exporter des déchets!).

Y a-t-il une possibilité de travailler avec une association de bénévoles ?

Réponse du Président : Non, une continuité serait impossible, mais par ailleurs des commandes ont souvent été passées par des ONG en Suisse ou par des particuliers qui aident des familles Africaines ou qui développent de petits projets.

### **3. Comptes 2005**

#### **Présentation des comptes**

Avant de passer la parole à Pierre-Yves Rochat, Gilbert Cujean rappelle que la TVA a envoyé deux commandements de payer pour les décomptes Q1 et Q2 2005 qui n'ont pas été envoyés dans les délais. Ce fait n'étant pas connu des vérificateurs lors de leur contrôle, ils peuvent changer leur rapport s'ils le désirent.

Pierre-Yves Rochat donne lecture des comptes que chacun a sous les yeux et qui ont été mis sur le site. Le matériel vendu en 2005 est principalement celui qui a été récolté en 2005. Les loyers sont encore pour 2005 une lourde charge à cause du déménagement. Et malgré le peu d'affaires, DeltaLink a pu rembourser le prêt d'un membre qui avait financé le transport du container de Lomé.

M. Gagnière demande combien paye-t-on de taxe douanière ?

Réponse: Cela dépend du pays et de toute façon les taxes sont à la charge des acheteurs.

Est-ce que le paiement des commandes se fait toujours à l'avance ?

Réponse de PYR: En 2005, oui et c'est d'ailleurs le principal problème de DeltaLink car peu de partenaires ont assez d'argent pour cela.

Sylvain Dépraz: A quoi correspond le montant des fr. 3205.- que la TVA réclame ?

GC: C'est une taxation d'office pour les décomptes Q1 et Q2 2005 non déposés dans les délais.

Pierre-Yves Rochat annonce qu'une partie du problème est réglée, que le décompte est fait et que la TVA devrait même un montant de fr. 147.- à DeltaLink. Il s'engage à payer personnellement tous les frais de poursuite et les amendes éventuelles.

#### **Rapport des vérificateurs**

Daniel Paul, remplaçant de Eric Grandchamp, et Sylvain Dépraz se sont rencontrés le 10 mai chez Jacques Hämmerli en présence de Pierre-Yves Rochat. Ce dernier remercie Charles Riolo et Jacques Hämmerli pour l'aide qu'ils lui ont apportée pour la préparation des comptes 2005.

Sylvain Dépraz, malgré le problème de la TVA que l'on vient d'évoquer ne veut pas changer le rapport des vérificateurs car pour lui et au vu du travail présenté lors de la vérification, les comptes sont correctement tenus et il demande leur adoption.

#### **Adoption des comptes et décharge au Comité**

Les comptes sont adoptés (avec une réserve pour la TVA) et décharge est donnée au Comité, par 3 voix et une abstention.

Mme Lise Philipossian demande si une assemblée avec si peu de membres présents est valable. Gilbert Cujean répond par l'affirmative car les statuts ne fixent aucun quorum.

#### **4. Changements au Comité**

Le comité est démissionnaire au complet.

Gilbert Cujean lit sa lettre de démission exprimant la fin d'un rêve mais sans regret pour l'expérience vécue.

Si l'association ne veut pas être liquidée par un Juge il faut au moins trois membres pour former un Comité conforme aux statuts. Gilbert Cujean étant le principal créancier, il accepte malgré sa démission de l'ancien comité, de présenter sa candidature pour fonder un comité provisoire pour la préparation de la dissolution de l'Association, secondé par Nicole Steffan et Mark Gaber.

Il n'y a pas d'autre proposition et ce comité est accepté par huit voix et deux abstentions. Gilbert Cujean est élu Président par 9 voix et une abstention.

IL faudra préparer au plus vite une assemblée extraordinaire de dissolution en juillet ou août. Il y aura peut-être lors de cette rencontre un ou plusieurs repreneurs mais cela est peu probable.

#### **Nominations**

Vérificateurs des comptes.

Les comptes devront être préparés au plus vite avant l'assemblée extraordinaire.

Jacques Hämmerli bien que démissionnaire du comité s'annonce volontaire pour préparer comme chaque année la déclaration d'impôt.

Sylvain Dépraz, élu pour 3 ans, reste vérificateur. Marcel Gorgé accepte d'être le deuxième vérificateur et il est élu à l'unanimité.

#### **5. Cotisations**

Elles sont maintenues mais il est évident qu'en raison de la situation, il n'y aura pas de prospection pour trouver de nouveaux membres.

#### **6. Budget 2006**

Il est pris acte qu'il n'y a pas de budget 2006.

#### **7. Communications**

La date de l'Assemblée extraordinaire est fixée au 28 août 2006

La vérification des comptes se fera le 23 août.

## 8. Propositions individuelles et divers.

- Que se passera-t-il d'ici à la dissolution ? Et pourra-t-on respecter les statuts ?  
Réponse: On va essayer de réaliser les actifs le plus vite possible mais sans oublier d'effacer les données des ordinateurs: si cela n'est pas possible, les disques durs seront détruits.
  
- Quel est l'état du stock ?  
Réponse: Il sera évalué chez Ritschard et à Collombey avec Pierre-Yves RoCHAT et Gilbert Cujean le lendemain de l'AG.

Pierre-Yves RoCHAT explique pourquoi il abandonne:

- a) - La dette est importante.
- b) - L'accord qu'il a lui-même proposé, qui était de 1/3 de la marge opérationnelle pour Gilbert Cujean et 2/3 pour lui a été respecté mais est trop lourd pour lui.
- c) - La vexation, après le 20 mars, suite à la décision de Gilbert Cujean de ne pas transmettre le contenu du site Internet, a déclenché son désir de ne pas racheter un stock avec une dette de fr. 21'000.-, car selon lui le stock ne vaut pas ce montant. Il a d'ailleurs fait une proposition de rachat de fr. 5000.-.
- d) - Il continuera le travail dans le même sens, s'engage à vider tout ce qui concerne DeltaLink de son stock avant de recommencer à zéro en son nom. Il ne veut pas de doute ou de mélange pour que les choses soient claires et demande comment répondre s'il est abordé pour récolter du matériel.

Pour clarifier, Gilbert Cujean annoncera le plus vite possible sur le site et par un Communiqué de presse la cessation d'activité. Il précise encore une fois sa position au sujet du site Internet : lorsqu'un commerçant reprend une arcade, la première chose qu'il fait est de changer la vitrine, c'est le moyen le plus efficace et rapide pour faire savoir qu'il y a eu changement, et la vitrine de DeltaLink c'est son site. D'où la détermination de Gilbert Cujean à protéger sa propriété intellectuelle, et son étonnement face à la réaction inadéquate de Pierre-Yves RoCHAT. Celui-ci n'a en effet jamais contribué au contenu ni à l'élaboration de la charte graphique de cet outil de communication.

Mark Gaber demande si, en cas de nouvelles offres de donation de matériel, on peut encore récolter du matériel plus récent pour le vendre en Suisse avec l'accord des donateurs pour essayer d'éponger la dette de DeltaLink.

Charles Riolo trouve que ce serait très délicat car cela voudrait dire reprise des affaires alors qu'on cherche à liquider.

Il n'y a plus de questions et la séance est close à 22h20.